Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0305**

Objet : Attribution d'une subvention à la SCIC French Tech in the Alps au titre de l'année 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

06 OCT. 2025

et publié le

06 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mod. 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,
Vus les crédits budgétaires prévus,

French Tech in the Alps Grenoble a été mise en place pour animer l'écosystème numérique grenoblois, mobilisé dans le cadre de l'appel à projets « French Tech ».

Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été établis :

- Animation : un écosystème numérique attractif, animé, coordonné, productif de valeurs et de talents, une place de marché fluide et dynamique où les parties prenantes se rencontrent, dialoguent et progressent rapidement,
- Accélération : un référent reconnu à l'extérieur et une marque de qualité pour les projets entrepreneuriaux grâce au label French Tech, synonyme de sérieux et de qualité, apporteur de ressources aux entrepreneurs ayant un projet ambitieux,
- Attractivité / Internationalisation : une source de produits et de services innovants pour le commerce extérieur.

A la suite de l'association de préfiguration, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) French Tech in the Alps Grenoble a été créée en novembre 2015. Par délibération en date du 7 décembre 2015, Le Grésivaudan est rentré au capital de la SCIC French Tech in the Alps Grenoble à hauteur de 25 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer à French Tech in the Alps Grenoble une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2025.

Celle-ci lui permettra de réaliser ses actions clés pour 2025 et notamment :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire et relayer les initiatives mises en place par la mission French Tech tant au niveau national que local : French Tech Central, French Tech Tremplin (Prépa et Incubation), French Tech Rise (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et rencontres entre des startups qui lèvent des fonds et des VC nationaux),
- Assurer un rôle actif au sein de l'accélérateur du fonds d'investissement patient CoopVenture,
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations,
- Étudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation de solutions innovantes sur le sillon alpin. La French Tech in the Alps Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau. Le Grésivaudan est associé à cette démarche,
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab porté par French Tech in the Alps-Chambéry,
- Réaliser avec French Tech in the Alps la cinquième édition du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à la SCIC French Tech in the Alps Grenoble au titre de l'année 2025,**
- **D'autoriser la signature de la convention entre la CCLG et la SCIC French Tech in the Alps Grenoble,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29 SEP. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de communes Le Grésivaudan - (Isère) - Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

CONVENTION
Entre la Communauté de communes Le Grésivaudan et French Tech in the Alps-Grenoble
N°……

Entre les soussignés :

La communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, Monsieur **Henri BAILE**,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération n° DEL-2025-….. du 29 septembre 2025

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,
Et :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble
Représentée par sa Présidente, Madame Carole Lymer
Dont le siège est situé à « Le Totem French Tech Alpes – Grenoble » 16 boulevard Maréchal Lyautey 38000 Grenoble

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble (ex SCIC Digital Grenoble) a été mise en place en novembre 2015, à la suite de l'association Digital Grenoble constituée en décembre 2014 suite à la labellisation « Métropole French Tech » obtenue en novembre 2014.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, la communauté de communes Le Grésivaudan est entrée au capital de French Tech in the Alps-Grenoble à hauteur de 25 000 €, soit 250 parts.

Ladite labellisation a été reconduite en 2016 et étendue à l'alliance *French Tech in the Alps* regroupant les initiatives *French Tech* d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de Valence-Romans.

En avril 2019, l'alliance French Tech in the Alps a été relabellisée pour devenir une « Communauté French Tech » et une « Capitale French Tech ». Afin de finaliser ce

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

processus, les 4 structures de l'Alliance French Tech in the Alps vont se constituer en une association de loi 1901 sans perdre leur structure en propre et leur indépendance.

En 2021, le Genevois Français rejoint l'alliance French Tech in the Alps.

Cette même année, le nouveau Comité Exécutif de French Tech in the Alps-Grenoble a décidé d'inscrire ses actions dans la continuité des précédentes mandatures, tout en prenant des engagements forts auprès des entrepreneurs et pour continuer de faire converger numérique et société. Engagements qui apparaissent dans la vision de la coopérative :

Pour faire ensemble de Grenoble-Alpes un territoire où l'innovation est un vecteur de transformation positive de la société.

Notre ambition est d'être dès 2022, identifiés comme une ressource phare par 100 % des startups de notre territoire tout en incarnant la voie d'un numérique souhaitable : inclusif, coopératif, soutenable.

En 2022, un nouveau Comité Exécutif est élu pour 2 ans. Il est composé d'un président, Romain Gentil, qui entame un deuxième mandat et d'une équipe composée de 12 membres dont 4 sont nouveaux. Le Comité inscrit ses actions dans la continuité des précédentes mandatures.

Début 2023, la Mission French Tech réitère de nouveau sa confiance auprès de la capitale alpine pour une nouvelle période de trois ans (2023-2025). A cette occasion le nom de la capitale évolue et devient « La French Tech Alpes ».

La mission de La French Tech Alpes sur les 3 prochaines années sera d'œuvrer à *une French Tech plus souveraine, plus diverse, plus paritaire et moteur de notre transition écologique*.

Du côté de la French Tech Alpes Grenoble, 2023 est l'occasion de réélire son Conseil de Surveillance. Parmi eux, 7 membres siégeant de droit : la communauté de communes du Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, la Caisse des dépôts, la CCI, Grenoble INP, et Jean-Pierre Verjus président d'honneur. Siègent à leur côté trois personnes élue en qualité de personnes physiques : Geneviève Fioraso, Jean-Louis Brunet et Didier Chaminade (actuellement président d'Inovallée).

L'année 2023 fut aussi l'occasion pour la French Tech Alpes Grenoble de redéfinir une feuille de route ambitieuse pour la période 2023-2025 orientée autour de 3 axes prioritaires et de se restructurer suite au renouvellement complet de son équipe opérationnelle.

En 2025, la French Tech Alpes Grenoble souhaite :

Renforcer la santé financière de la coopérative

- Pérenniser le modèle économique du Totem via une renégociation des conditions du bail d'occupation du lieu Totem,

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

- Reconstitution des Fonds Propres par une augmentation de capital.

Développer nos liens avec nos bénéficiaires ET S'assurer de la valeur de notre offre

- Déployer la communauté des entrepreneurs FT,
- Data : Améliorer notre capacité à mobiliser et mettre en relation.

Agir en synergie pour augmenter notre impact sur le territoire

- Renforcer les dispositifs transversaux aux 5 French Tech du sillon Alpin. ***Lancement du 4ème panorama des startups avec une couverture accrue du territoire***. *Une nouvelle édition du Guide de l'entrepreneur alpin,*
- Aller vers un "centre de service partagé" au niveau alpin pour une plus grande efficacité,
- Activation et valorisation du sociétariat : capitaliser (toujours) sur notre 1er actif.

Le modèle économique de French Tech in the Alps-Grenoble demeure multiple. Il consiste, d'un côté, à utiliser le capital pour accélérer des projets d'intérêt collectif dans le domaine de l'innovation et de la tech. De l'autre, French Tech in the Alps-Grenoble a également la gestion et la charge financière du lieu d'animation le Totem. Aussi, elle opère pour le compte de la Mission French Tech des programmes nationaux déployés localement pour lesquels elle est rémunérée. Enfin, afin de financer les outils, les animations et les services aux entreprises et aux entrepreneurs, elle noue également des partenariats financiers et en nature avec des partenaires privés. Cette dynamique partenariale va continuer de se développer afin de soutenir le développement des animations de La French Tech in the Alps-Grenoble ainsi que ces deux livrables phares (Panorama des start up et le Guide de l'entrepreneur alpin innovant).

Cette feuille de route est construite en complément de la mission fixée par la Mission French Tech à savoir :
« La French Tech » : c'est le mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders.
Notre mission : Faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les startups qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens. C'est prôner l'innovation par les startups et sensibiliser les élus, écosystèmes et citoyens aux enjeux du numérique et des nouvelles technologies.
3 axes prioritaires :
PEOPLE - Talents, Parité & Diversité
IMPACT & TECH FOR GOOD - Transition écologique et ESS
INDUSTRIE & SOUVERAINETÉ - Innovations de rupture et start-up industrielles.

La présente convention ne concerne que les activités propres au périmètre isérois et particulièrement le périmètre de la marque Grenoble Alpes et le Grésivaudan.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les obligations respectives des parties en vue de la réalisation des objectifs énoncés en préambule.

Par la présente, French Tech in the Alps-Grenoble s'engage à animer l'écosystème tech local.

En contrepartie, la Communauté de communes Le Grésivaudan s'engage à soutenir French Tech in the Alps-Grenoble pour le montant indiqué à l'article 2.

Article 2 : Montant

Une subvention de 10 000 € a été fixée pour l'année 2025.

Cette somme sera versée, par le Grésivaudan à French Tech in the Alps-Grenoble dès la signature de la présente.

Article 3 : Durée

La présente convention sera exécutoire à compter de sa notification et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 : Modalités de la convention

L'objectif de French Tech in the Alps-Grenoble en 2025 est de poursuivre l'animation de l'écosystème tech et innovant local et de son bâtiment Totem.

Cet objectif général se décline de la manière suivante :

Dispositifs nationaux déployés sur le territoire :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire, relayer les informations en ce qui concerne le Next40, le French Tech 120, le French Tech Visa, French Tech 2030, French Tech Seed, Bourses French Tech et toutes autres initiatives mises en place par la Mission French Tech. Parmi les 125 entreprises labellisées French Tech 2030, 12 entreprises sont iséroises,
- Assurer l'opération et/ou coordination des dispositifs "French Tech" sur le territoire Grenoble Alpes : French Tech Central, French Tech Tremplin (Prépa et Incubation), French Tech Rise (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et rencontres entre des startups qui lèvent des fonds et des VC nationaux).

Dispositifs grenoblois ou alpin déployés sur le territoire :

- Étudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation à échelle 1 et la traction marché de solutions innovantes sur le sillon alpin. En 2024, la French Tech Alpes Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau, en 2025 sur la plateforme Numerique360,

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

- Assurer l'équilibre économique du Totem mais aussi son rôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème numérique et entrepreneurial du Grand Grenoble,
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab ou le Pass Talents Energir porté par French Tech in the Alps-Chambéry.

Projets/Livrables grenoblois et alpin

- Continuer la promotion du Guide de l'entrepreneur alpin innovant,
- Réaliser avec French Tech in the Alps la cinquième édition du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble.

Projets essaimés pour lesquels la FT Alpes Grenoble demeure un interlocuteur privilégié :

- Assurer le rôle d'associé de l'accélérateur CoopVenture (accélérateur et outil de financement lancé en mars 2021 pour financer les entreprises qui ne souhaitent pas se revendre et auquel Le Grésivaudan est associé),
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations sous la forme d'un travail collectif qui a pour but de fournir des talents numériques.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

La communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de contrôler sur pièces ou sur place l'utilisation de la subvention reçue. A ce titre, French Tech in the Alps-Grenoble doit pouvoir en permanence justifier de l'emploi des fonds reçus.

Article 6 : Communication

French Tech in the Alps-Grenoble fera apparaître le logo de la communauté de communes Le Grésivaudan sur ses outils de communication.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédée à la résiliation pour faute de la partie défaillante.
Il peut être prévu ici des pénalités de rupture selon le type de convention, son objet et les conséquences d'une telle rupture.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Article 8 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.
Elles s'engagent, par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

Pour la communauté de communes **Le Président,** **Henri BAILE,** **Et par délégation** **Le Vice-Président en charge de l'économie, du développement industriel et de la stratégie foncière** **Jean-François CLAPPAZ**	**Pour French Tech in The Alps-Grenoble** **La Présidente,** **Carole LYMER**

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Annexe : feuille de route 2025

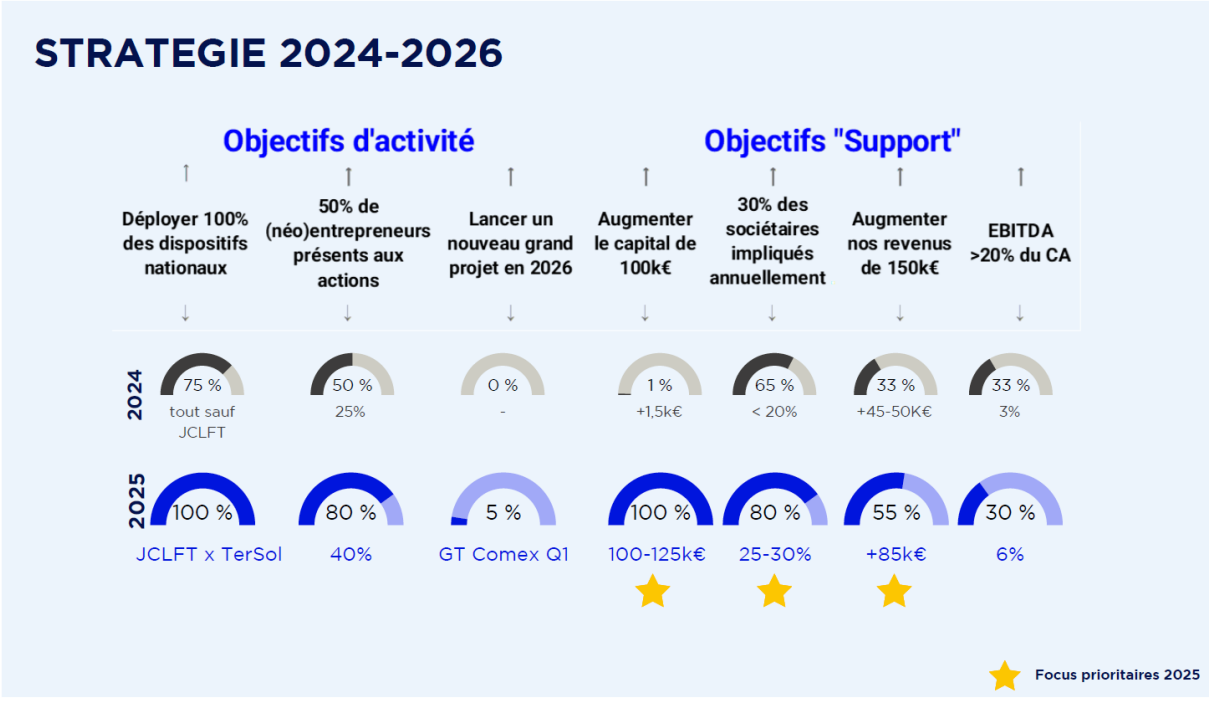

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

AXES PRIORITAIRES 2025

	1	2	3
	Renforcer la santé financière de notre structure	**Développer nos liens avec nos bénéficiaires pour s'assurer de la valeur apportée**	**Agir en synergie pour augmenter notre impact sur le territoire**
PROJETS CLE	Négociation Orange Reconstitution des FP	Adhésion Partenariats privés	Coordonner et fédérer Tech Tour
IMPACT ATTENDU	Un exercice à l'équilibre CA Totem 410k€+ (+25k€) Augmenter le capital de 100k€	*-new-* Adhésion : 20k€ Accélération programme JCLFT	CA Partenariats : 115k€ (+25k€) 40% d'entrepreneurs à nos events

1 RENFORCER LA SANTÉ FINANCIÈRE DE NOTRE STRUCTURE

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pérenniser le modèle économique du Totem ★

- Aboutissement des négociations avec le bailleur (-30%, impact positif potentiel : 48k€)
- Consolider le taux de remplissage du Totem à 85%
- Consolider l'activité de privatisation de salles et d'évènementiel (CA : 15k€)

Reconstituer les fonds propres ★

- Stopper la dégradation des fonds propres, à minima avec un RN supérieur ou égal à 0
- Explorer les pistes d'une solution exceptionnelle pour diminuer le poids du report à nouveau
- Augmenter le capital social d'au moins 50k€

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

2 DÉVELOPPER NOS LIENS AVEC NOS BÉNÉFICIAIRES ET S'ASSURER DE LA VALEUR DE NOTRE OFFRE

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Déployer la communauté des entrepreneurs FT ★
- Acquérir une communauté active d'au moins 50 membres (CA : 20k€)
- Expérimenter au moins une offre d'adhésion croisée au sein de l'écosystème
- Accroitre les opportunités entre SU, PME/groupes et collectivités/public (TerSol, JCLFT)

Data : Améliorer notre capacité à mobiliser et mettre en relation
- Mieux exploiter notre compréhension et le suivi de nos bénéficiaires pour adapter notre offre
- Structurer et s'appuyer sur notre carnet d'adresse pour des mises en relations
- Mise en place du "guichet unique" pour orienter les entrepreneurs

3 AGIR EN SYNERGIE POUR AUGMENTER NOTRE IMPACT SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Consolider notre réseau de partenaires ★
- Renforcer nos partenariats privés (115k€) via des conventions (pluri)annuelles
- Déployer une seconde édition de La Grande Ascension

Intensifier notre rôle fédérateur de l'écosystème tech
- Renforcer la coordination des partenaires (comm, anim, offre)
- Mise en place de rencontres inter-réseaux deux fois par an partage calendrier et bonnes pratiques
- Lancement des "Tech Tour" pour découvrir les SU du territoire (presse, instit, parties prenantes FTA)

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

BUDGET 2025

	2022	2023	Estimé 2024	Budget 2025	Var.	Commentaires
Total Recettes	615 533 €	574 975 €	639 817 €	672 522 €	32 705 €	
Totem	351 358 €	330 592 €	396 232 €	412 851 €	16 619 €	Bureaux privatifs 95% / Coworking rempli à 80% tout au long de l'année
Dispositifs grenoblois	95 069 €	39 766 €	30 948 €	23 592 €	-7 356 €	Renouv. ABSISE + Hub des territoires
Adhésion	0 €	0 €	2 404 €	20 700 €	18 296 €	
Partenariats	32 833 €	75 497 €	91 940 €	115 000 €	23 060 €	Renouvellement des partenaires actuels (100k€) + LGA (+15k€ signés)
Subventions & Aides	136 273 €	129 120 €	118 293 €	100 380 €	-17 913 €	GAM : 60k€ | Grésivaudan : 10k€ | MFT : 25k€ | AAE : 5k€
Total Charges	-622 310 €	-577 203 €	-606 327 €	-639 768 €	-33 441 €	
Salaires et charges associées	-208 066 €	-211 549 €	-202 265 €	-221 301 €	-19 036 €	Départ ASV
Loyers	-180 195 €	-181 599 €	-232 478 €	-241 157 €	-8 679 €	Opportunité si gel ILAT + baisse à 100-115€ m²
Charges locatives	-97 068 €	-64 247 €	-64 247 €	-64 247 €	0 €	
Frais Externes Totem	-25 641 €	-23 074 €	-23 985 €	-21 564 €	2 421 €	
Dispositifs grenoblois - Frais externes	-44 322 €	-17 660 €	-24 022 €	-23 000 €	1 022 €	LGA 12k€ | Animation 8k€ | TerSol 2,5k€
Dispositifs French Tech - Frais externes	-12 509 €	-12 439 €	-10 175 €	-11 000 €	-825 €	
Cotisation & Ruissellement FT Alpes	-17 000 €	-33 298 €	-18 875 €	-28 000 €	-9 125 €	13k€ Cotisation | 15k€ Partenariats
Honoraires Comptable et social	-7 692 €	-11 886 €	-8 084 €	-8 000 €	84 €	
Autres Frais Généraux et Administratifs	-20 592 €	-13 003 €	-14 827 €	-13 500 €	1 327 €	
Impôts, Taxes et assimilés	-9 225 €	-8 448 €	-7 370 €	-8 000 €	-630 €	
EBITDA	-6 777 €	-2 228 €	33 490 €	32 754 €	-736 €	
Dotations aux amortissements & Provisions	-67 952 €	-82 800 €	-77 356 €	-62 165 €	15 192 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-74 729 €	-85 028 €	-43 866 €	-29 411 €	14 456 €	
Quote part de subvention d'investissement	34 095 €	44 952 €	27 495 €	25 695 €	-1 800 €	
Intérêts et autres charges financières	-2 500 €	-2 500 €	-2 500 €	-2 500 €	0 €	
RESULTAT NET	-43 134 €	19 534 €	-18 871 €	-6 216 €	12 656 €	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025

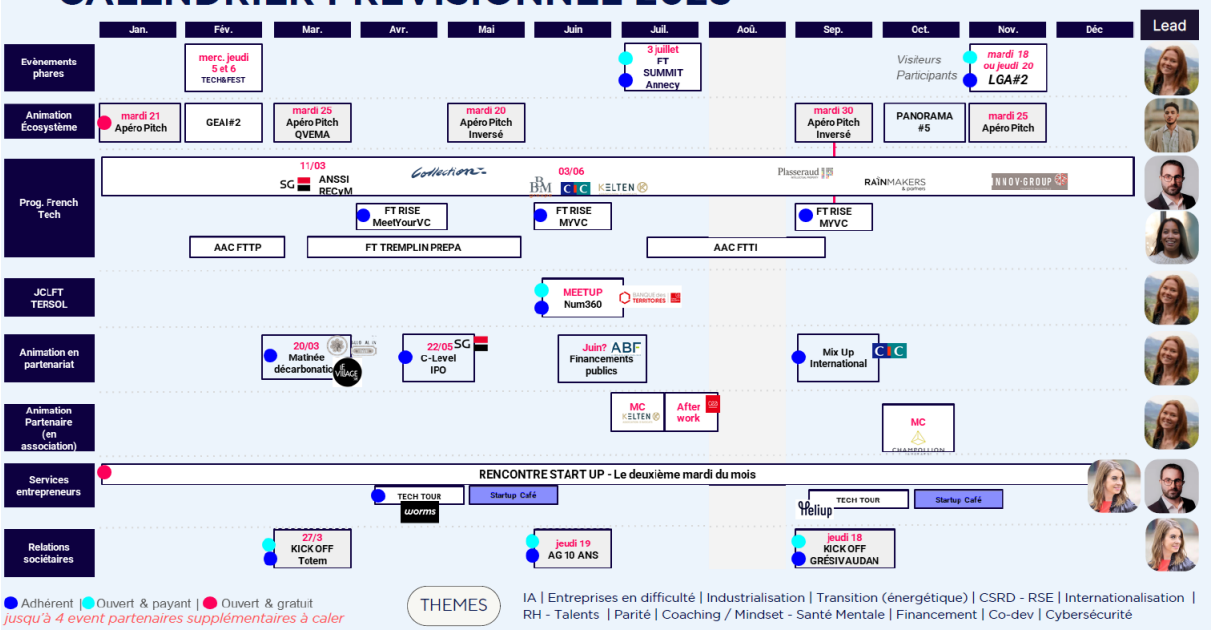

L'objectif de French Tech in the Alps-Grenoble en 2025 est de poursuivre l'animation de l'écosystème tech et innovant local et de son bâtiment Totem.

Cet objectif général se décline de la manière suivante :

Dispositifs nationaux déployés sur le territoire :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire, relayer les informations en ce qui concerne le Next40, le French Tech 120, le French Tech Visa, French Tech 2030, French Tech Seed, Bourses French Tech et toutes autres initiatives mises en place par la Mission French Tech. Parmi les 125 entreprises labellisées French Tech 2030, 12 entreprises sont iséroises,

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0305-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

- Assurer l'opération et/ou coordination des dispositifs "French Tech" sur le territoire Grenoble Alpes : French Tech Central, French Tech Tremplin (Prépa et Incubation), French Tech Rise (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et rencontres entre des startups qui lèvent des fonds et des VC nationaux).

Dispositifs grenoblois ou alpin déployés sur le territoire :

- Étudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation à échelle 1 et la traction marché de solutions innovantes sur le sillon alpin. En 2024, la French Tech Alpes Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau, en 2025 sur la plateforme Numerique360,
- Assurer l'équilibre économique du Totem mais aussi son rôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème numérique et entrepreneurial du Grand Grenoble,
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab ou le Pass Talents Energir porté par French Tech in the Alps-Chambéry.

Projets/Livrables grenoblois et alpin

- Continuer la promotion du Guide de l'entrepreneur alpin innovant,
- Réaliser avec French Tech in the Alps la cinquième édition du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble.

Projets essaimés pour lesquels la FT Alpes Grenoble demeure un interlocuteur privilégié :

- Assurer le rôle d'associé de l'accélérateur CoopVenture (accélérateur et outil de financement lancé en mars 2021 pour financer les entreprises qui ne souhaitent pas se revendre et auquel Le Grésivaudan est associé),
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations sous la forme d'un travail collectif qui a pour but de fournir des talents numériques.